

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
**UN CONSEIL AXÉ SUR LE BUDGET
2022, LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, LA VALORISATION
DE LA VITICULTURE ET DE
L'AGRICULTURE LOCALE, ET LA
PRÉSERVATION DU LITTORAL**

Mardi 25 janvier 2022, 51 affaires étaient inscrites à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain.

“

2021 s'est achevée et nous n'avons pas ménagé notre énergie pour surmonter la crise et engager les grands chantiers sur notre territoire. Le plus emblématique étant la gratuité des transports, en faveur du pouvoir d'achat, de la transition écologique que nous souhaitons mener jour après jour. 2022 s'ouvre, avec d'ores et déjà des investissements ambitieux. 2022 sera l'année des grands projets: l'avancée de la construction de la ligne 5 et l'extension de la ligne 1 de tramway, l'ouverture de parcs et jardins, la rénovation de la place de la Comédie et de l'esplanade Charles de Gaulle, le développement de quartiers apaisés. Nous avons besoin d'être ensemble pour poursuivre nos efforts et voir ceux-ci bientôt récompensés, car Montpellier et sa métropole sont un territoire de tous les possibles, riche, dynamique, aux multiples atouts. Meilleurs vœux à toutes et à tous.



Michaël DELAFOSSE,
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

I. BUDGET 2022 : DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX POUR L'AVENIR

➤ Affaire 4

1,347
Md€

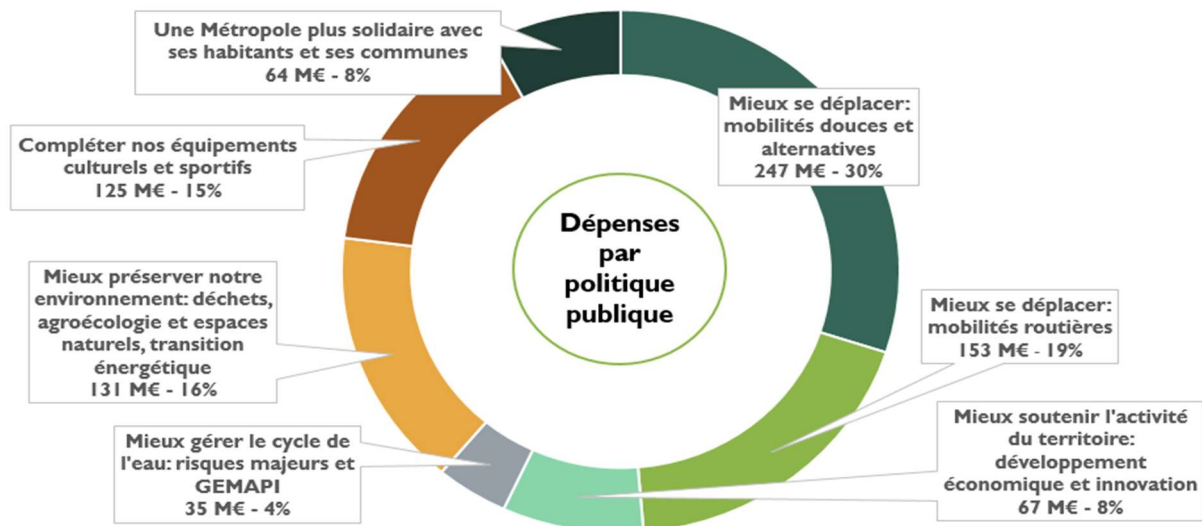
Montant du
budget 2022

Le budget 2022 traduit une orientation forte de Michaël Delafosse, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Maire de Montpellier, et l'équipe métropolitaine qu'il pilote : répondre à la sortie de la crise en se positionnant pour l'avenir.

Volontaire et responsable, ce budget répond ainsi aux enjeux du territoire afin de le moderniser et de l'engager pleinement sur le chemin de la transition écologique et sociale.

Il s'agit du premier budget de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) 2021-2026 adoptée le 23 novembre dernier par le Conseil de Métropole et définie à hauteur de 2,5 Md€, plus du double des précédents mandats.

Au total, **1,347 Md€** sont budgétisés, dont 1 053 M€ de dépenses réelles (avec **822M€** affectées directement aux politiques publiques).



PREMIÈRE ORIENTATION : 400 M€ POUR LES MOBILITÉS

Au travers de cette première orientation, le budget 2022 répond au défi de la transition écologique et solidaire, avec le développement de toutes les mobilités, de la gratuité des transports, et l'aménagement durable du territoire et des espaces publics, pour dessiner notamment des villes plus sûres et apaisées.

400 M€
Pour les
mobilités

247M€ pour les mobilités douces et alternatives

PPI 2021-2026 : 983M€

Augmenter les modes actifs, les mobilités douces et diminuer les circulations de transit au cœur des villes, est une des priorités de notre équipe :

- ❖ **85 M€** de fonctionnement fléchés notamment pour l'exploitation du réseau de transport dans le cadre de la Délégation du Service Public (**72M€** dont **9M€** pour la gratuité des transports), la régulation du trafic...
- ❖ **162M€** d'investissement dédiés à la poursuite de la ligne 5 du tramway, le démarrage du projet bustram, le réseau du tramway existant, et la politique cyclable

154M€ pour une mobilité routière plus sûre et concertée

PPI 2021-2026 : 443M€

Afin de structurer les réseaux routiers, cyclables et piétons, il est nécessaire d'investir pour entretenir, exploiter et gérer les espaces publics métropolitains :

- ❖ **70M€** de fonctionnement fléchés pour l'entretien, la maintenance, le nettoyage des pôles territoriaux, et le personnel
- ❖ **84M€** d'investissement pour les mobilités actives et les opérations structurantes



Cyclistes quartier Clémenceau - ©Cécile Marson/3M

DEUXIÈME ORIENTATION : 67 M€ POUR LE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DU TERRITOIRE

PPI 2021-2026 : 265M€

La crise sanitaire du Covid-19 que nous traversons actuellement s'est transformée en une crise économique et sociale sans précédent. La Métropole de Montpellier doit faire face à ce défi, et être à la hauteur des enjeux de soutien à tous les acteurs de l'économie et l'innovation, pour répondre aux grands enjeux du mandat que sont l'emploi et la transition environnementale et sociétale :

- ❖ **22M€** de fonctionnement en faveur de l'implantation, la création et la croissance des entreprises, le tourisme, l'emploi et l'insertion, et le soutien, l'animation et l'internationalisation des filières
- ❖ **45M€** d'investissement fléchés notamment pour la ZAC Cambacérès et la halle de l'innovation

67 M€
Pour l'activité
du territoire

TROISIÈME ORIENTATION : 66 M€ POUR LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

32M€ pour moderniser l'assainissement

PPI 2021-2026 : 182M€

Afin de répondre au mieux aux enjeux de développement durable, la Métropole engage pour le petit cycle de l'eau un projet de modernisation de l'assainissement et renforce ses actions en faveur des économies d'eau et de la réutilisation des eaux usées :

- ❖ **17M€** de fonctionnement pour le passage en régie de l'assainissement du secteur est-ouest des communes du territoire et sa dotation en vue du transfert
- ❖ **15M€** d'investissement pour les travaux de modernisation des stations de traitement, la dévolution du marché de modernisation de MAERA, le renouvellement des réseaux et l'entretien du patrimoine (8,9M€), et l'extension des réseaux et SPANC.

66 M€
Pour la gestion
du cycle de
l'eau

35M€ pour protéger les personnes et les biens

PPI 2021-2026 : 51M€

A travers l'amélioration de la gestion du grand cycle de l'eau, la Métropole souhaite mieux protéger les personnes et les biens, mais également restaurer et préserver les milieux aquatiques :

- ❖ **24M€** de fonctionnement pour l'entretien des cours d'eau et du littoral, la gestion des ouvrages de protection contre les inondations, et la contribution au SDIS
- ❖ **11M€** d'investissement pour différents Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

QUATRIÈME ORIENTATION : 131 M€ POUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

131 M€
Pour la
préservation de
notre
environnement

102M€ pour accompagner les bonnes pratiques

PPI 2021-2026 : 45M€

Face au changement climatique et ses conséquences, la Métropole se veut exemplaire en matière d'environnement. Dans ce cadre, elle développe son projet de territoire zéro-déchet :

- ❖ **91M€** de fonctionnement notamment pour la collecte des déchets ménagers et assimilés (**29,3M€**), le tri et la valorisation (**26,2M€**), et l'élimination des déchets ultimes (**24,6M€**)
- ❖ **11M€** d'investissement notamment pour la réhabilitation des déchèteries, l'acquisition de composteurs collectifs individuels et équipements de pré-collecte



Composteurs collectifs à Saussan -©CH.Ruiz/Montpellier3m

20M€ pour l'agroécologie, les espaces naturels et une Métropole exemplaire

PPI 2021-2026 : 51M€ POUR L'AGROECOLOGIE ET LES ESPACES NATURELS ET 55M€ POUR UNE METROPOLE EXEMPLAIRE

Les missions de la Métropole sont nombreuses pour favoriser la transition énergétique, la souveraineté agricole et la résilience alimentaire :

- ❖ **9M€** de fonctionnement en faveur de la P2A et des espaces naturels
- ❖ **11M€** d'investissement pour l'agroécologie, les projets d'énergie renouvelable et des réseaux d'énergie, une flotte de véhicules métropolitains décarbonés, et la rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains

CINQUIÈME ORIENTATION : 125 M€ POUR FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN

125 M€

Pour
l'épanouissement
de chacun

83M€ pour soutenir la vie culturelle

PPI 2021-2026 : 76M€

La Métropole poursuit son soutien à la vie culturelle, portée par les différentes associations et les différents clubs métropolitains, afin de continuer à offrir une offre riche et diversifiée, et faire rayonner le territoire :

- ❖ **66M€** de fonctionnement en faveur des subventions aux associations (**19,9M€**), la contribution aux établissements culturels du territoire, les travaux d'entretien et de sécurité de ces établissements, et le fonctionnement des médiathèques.
- ❖ **17M€** d'investissement fléchés pour les fonds d'aide à la création cinématographique, l'accessibilité des bâtiments culturels, le Musée Fabre et la Cité des Arts

42M€ pour favoriser la pratique sportive

PPI 2021-2026 : 106M€

Montpellier Méditerranée Métropole est la première Métropole sportive de France. Dans ce cadre, elle intensifie sa politique pour structurer et développer cette filière, en prévision des Jeux Olympiques 2024 :

- ❖ **31M€** de fonctionnement dédiés aux subventions des clubs sportifs, les prestations de service, les grands évènements sportifs nationaux et internationaux, et la maintenance et le fonctionnement des 14 piscines
- ❖ **11M€** d'investissement pour la réhabilitation de la piscine de la Motte Rouge, les travaux d'amélioration des 14 piscines et de rénovation des stades et Palais des Sports

SIXIÈME ORIENTATION : 64 M€ POUR UNE MÉTROPOLÉ PLUS SOLIDAIRE

64 M€

Pour une
Métropole plus
solidaire

PPI 2021-2026 : 321M€

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite approfondir ses actions pour soutenir ses habitants et ses communes, par le développement et l'amélioration des logements, leur accès et leur rénovation :

- ❖ **12M€** de fonctionnement en faveur notamment des Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- ❖ **51M€** d'investissement notamment pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (**17M€**), l'aide aux propriétaires privés pour la rénovation de leur habitat, la lutte contre la précarité énergétique, la création d'un cimetière métropolitain et le soutien au bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs

II. DES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

➤ Affaire 8

AGIR POUR PRIVILEGIER UN AIR DE QUALITÉ

La lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique impose d'inscrire la transition écologique et solidaire à la convergence de bon nombre de politiques publiques menées notamment en matière de mobilités et d'aménagements de l'espace public.

La Métropole prévoit ainsi d'investir **1Md€** sur 6 ans en faveur des mobilités alternatives à la voiture, dont **14M€** pour décarboner et diversifier le mix énergétique de sa flotte de véhicules et de ses matériels roulants. Ces évolutions viennent enrichir les actions sur le réseau de transports en commun avec des tramways alimentés en électricité et la mise en place de la gratuité des transports. Les 5 futures lignes de bustram, au matériel roulant entièrement électrique, viendront compléter ce maillage pour 90% des Montpelliérains et 70% des habitants de la Métropole. Ces derniers peuvent en outre d'ores et déjà profiter d'une aide à l'achat de **500€** pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) neuf et **200€** pour un vélo d'occasion, soutiens financiers proposés par Montpellier Méditerranée Métropole. Cette acquisition permet de profiter des multiples pistes cyclables qui veinent le territoire (elles s'étaleront sur **170km d'ici 2025**) et des 1 000 places de stationnement dédiées en cours d'aménagement.

1 Md€
Pour des
mobilités
alternatives à
la voiture

Dans une volonté de se positionner en territoire exemplaire, la Métropole a également planifié **20M€** sur 6 ans pour assurer la rénovation thermique et énergétique de ses bâtiments.

A ces améliorations viennent s'ajouter des projets d'aménagements et de végétalisation des espaces publics, pour offrir à terme davantage de zones de respiration : éviter les opérations d'urbanisme en proximité des grands axes routiers, à l'exemple de la ZAC Cambacérès, dont le programme a été revu pour ne pas créer de logements ; et développer la nature en ville avec en exemple l'engagement de planter **1 600 arbres** le long du tracé de la ligne 5 du tramway.

MISE EN PLACE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Avec **40 000 décès par an** en France, il est urgent de mettre en place des mesures limitant les pollutions atmosphériques et leurs conséquences. Pour y faire face, la Métropole de Montpellier doit, à la demande du gouvernement, rejoindre la liste des agglomérations qui ont décidé de mettre en place une ZFE.

Le principe de la ZFE repose sur l'interdiction des véhicules les plus polluants, par l'instauration de vignettes Crit'air, numérotées de 0 (vert) à 5 (noir),

permettant d'identifier les véhicules autorisés à circuler. Dispositif national obligatoire créé par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en 2019, elle vise à réduire la pollution atmosphérique due au trafic routier et à participer ainsi à l'amélioration générale de la qualité de l'air.

S'adressant aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers, tous les véhicules sont concernés : deux-roues motorisés, voitures, bus, camions et poids lourds.

Sur la Métropole de Montpellier, la ZFE se déploiera plusieurs temps, afin de donner à la fois le plus de visibilité possible aux habitants et leur permettre d'anticiper au mieux les achats de véhicules comme les changements d'habitude :

- Du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026, 11 communes seront impactées :
 - Castelnau-le-Lez
 - Clapiers
 - Grabels
 - Jacou
 - Juvignac
 - Lattes
 - Le Crès
 - Montpellier
 - Pérols
 - Saint-Jean-de-Védas
 - Villeneuve-lès-Maguelone
- Dès le 1^{er} juillet 2026, le dispositif englobera l'ensemble des 31 communes de la Métropole
- Au 1^{er} juillet 2028, les véhicules diesel ne seront plus autorisés à circuler dans la Métropole

Calendrier de déploiement de la zone à faibles émissions (ZFE) de Montpellier Méditerranée Métropole

VÉHICULES AUTORISÉS

VÉHICULES	AU 1 ^{er} JUILLET 2022	AU 1 ^{er} JANVIER 2023	AU 1 ^{er} JANVIER 2024	AU 1 ^{er} JANVIER 2025	AU 1 ^{er} JUILLET 2026	AU 1 ^{er} JANVIER 2028
	Périmètre ZFE initial - 1 ^{ère} phase <i>Castelnau-Le-Lez, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Pérols, Saint Jean de Védas, Villeneuve-lès-Maguelone</i>				Périmètre ZFE - 2 ^e phase <i>Étendu à toute la métropole</i>	
VOITURE PARTICULIÈRE	5 4 3 2 1	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	1
2/3 ROUES MOTORISÉS	4 3 2 1	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	1
VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER	4 3 2 1	3 2 1	2 1	2 1	2 1	1
POIDS LOURDS	4 3 2 1	3 2 1	2 1	1	1	1

III. UN SOUTIEN SANS FAILLE À LA VITICULTURE, À L'AGRICULTURE ET À L'ENVIRONNEMENT LITTORAL DU TERRITOIRE



Paysage de vignoble au Château de Fourques, à Juvignac, au cœur de la Métropole

LE SALON DE MONTPELLIER, VINS D'OCCITANIE, UNE 1^{ÈRE} ÉDITION POUR FAIRE DE LA MÉTROPOLE UNE NOUVELLE « CAPITALE » DU VIN

➤ Affaire 9

Le lancement du Pôle Vin, le 26 septembre 2021, a marqué la création officielle du Conseil des Vins de Montpellier Méditerranée Métropole. Cette instance, réunissant élus et professionnels, occupera un rôle de consultation et de concertation entre tous les acteurs majeurs de la filière afin de valoriser un patrimoine unique et renforcer le rayonnement de la Métropole dans ce secteur d'activité.

Les 2 et 3 mai 2022 au Corum, en plein cœur de Montpellier, le syndicat de l'AOP Languedoc organisera le 1^{er} salon professionnel dédié aux vins de la métropole montpelliéraine et de l'ensemble de l'Occitanie, avec le soutien important de la Ville et de la Métropole de Montpellier, du département de l'Hérault et de la Région Occitanie. Pour sa première édition, entre 500 et 2 000 visiteurs professionnels sont attendus, et viendront à la rencontre des 200 à 300 exposants, vigneron, caves et négociants, producteurs d'AOP et d'IGP de la Région Occitanie. Des événements se dérouleront par ailleurs pour le grand public dans différents lieux de la Ville.

Montpellier Méditerranée Métropole apportera son soutien à l'organisation de ce salon via une subvention de 20 000 € versée au Syndicat AOP Languedoc. La Ville de Montpellier apportera également un soutien de 60 000 €.

80000



Subventions
Ville et
Métropole
accordées
à cette 1^{ère}
édition

RÉVISION DE LA POLITIQUE AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE (P2A) POUR DÉVELOPPER LA SOUVERAINETÉ AGRICOLE ET LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

➤ Affaire 10

Labellisée *Projet Alimentaire Territorial* pour la 2^{ème} fois en 2021, la P2A vise à **renforcer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire**, par la relocalisation d'une production agroécologique et de la transformation alimentaire, ainsi que le déploiement de réseaux de distribution permettant de nourrir sainement et durablement les habitants de la Métropole tout en atténuant les effets des crises (climatique, écologique, alimentaire...).

La P2A est une politique éminemment transversale, son ADN est un travail partenarial avec les communes et partenaires opérationnels, et mobilisant les différents services de la ville et de la Métropole. La dotation de 729 000 € sur 2 ans que vient d'attribuer l'État dans le cadre du plan de relance en soutien aux actions partenariales du PAT est une traduction de la capacité de la P2A à mobiliser ses partenaires au profit de projets structurants pour le territoire.

La P2A met en œuvre cinq orientations :

1. **Façonner un territoire agroécologique,**
2. **Structurer un approvisionnement durable et résilient,**
3. **Permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité et choisie,**
4. **Diffuser les savoirs et promouvoir l'innovation,**
5. **Construire une gouvernance territoriale agroécologique et alimentaire.**

Une Programmation Pluriannuelle des Investissements ambitieuse a été votée pour sa mise en œuvre, avec 10 M€ pour l'acquisition de foncier agricole, 12 M€ d'investissements sur le MIN et 8 M€ pour les projets opérationnels P2A. L'année 2022 sera une année charnière marquée par une nouvelle organisation de la P2A au sein de la Métropole. **Elle traduira la stratégie en objectifs chiffrés et en plan d'action opérationnel coconstruit avec les communes et les partenaires**, que des moyens d'observation et d'évaluation permettront de suivre dans le temps.

729
000 €

Sur 2 ans,
attribués par
l'État pour la
P2A

30M€

attribués à la
P2A par la
Métropole dans
le cadre de la
PPI



Domaine de Viviers – Jacou

Le mois de la transition agroécologique et de l'alimentation durable devient Les quatre saisons de l'agroécologie et de l'alimentation durable

Créé en 2017, le Mois de la Transition Agroécologique et de l'Alimentation Durable permettait aux acteurs et partenaires de la Métropole de Montpellier, de mettre en lumière chaque année en septembre, leurs initiatives foisonnantes sur ces thèmes. La 4ème édition s'est déroulée en septembre 2019, réunissant plus de 75 événements organisés par une cinquantaine de structures, sur la Métropole et ses territoires partenaires – Pays de l'Or Agglomération et Grand Pic Saint Loup.

L'interruption de cette programmation en raison des contraintes sanitaires et les concertations menées dans le cadre de la révision de la Politique Agroécologique et Alimentaire métropolitaine conduisent aujourd'hui à faire évoluer cet événement qui s'articulera désormais autour de 4 rendez-vous : ***Les Quatre Saisons de l'Agroécologie et de l'Alimentation Durable.***

Ce changement de formule ainsi que l'extension de son périmètre géographique (puisque le Pays Cœur d'Hérault rejoint les partenaires historiques de la Communauté du Grand Pic St Loup et de Pays de l'Or Agglomération), donnera l'opportunité de communiquer plus fréquemment sur l'agroécologie et l'alimentation, de diversifier l'offre d'animations à destination du grand public mais aussi de renforcer la cohérence de cette manifestation avec les enjeux de saisonnalité et de reconnexion à la nature.

Dix jours de manifestations seront ainsi programmés chaque printemps, été, automne et hiver pour valoriser les initiatives de l'écosystème (communes de

la métropole, collectivités, partenaires, associations, producteurs ...) et rendre visibles les projets conduits sur ces thématiques : marchés de producteurs, visites de fermes, fêtes, ateliers, conférences et débats-projections sur l'agroécologie et l'alimentation durable... Ces manifestations offriront une vitrine élargie des initiatives présentes sur les 4 territoires, sensibiliseront le public à une nourriture de proximité plus saine et valoriseront les producteurs engagés

Calendrier prévisionnel des Quatre saisons:

- Printemps : du 2 au 10 avril 2022
- Eté : du 2 au 10 juillet 2022
- Automne : du 1er au 9 octobre 2022
- Hiver 2023 : dates à venir

LA MÉTROPOLE SOUTIENT LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT LITTORAL CAP SUR LES SALINES

➤ **Affaire 38**

Montpellier Méditerranée Métropole exerce depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI relative à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Une convention cadre avec le Conservatoire du Littoral a été adoptée le 1er août 2018. Elle se décline pour chaque site naturel protégé concerné par le périmètre de la Métropole, **sur les communes littorales de Pérols, Lattes et Villeneuve-lès-Maguelone**.

Chaque année, un programme de sensibilisation à l'environnement littoral appelé « Cap sur les salines » est proposé en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau (CPIE BT), établi conjointement avec le Conservatoire du Littoral, le CEN Occitanie et la métropole de Montpellier. Il propose des interventions à destination de différents publics :

- Des stages « p'tits écolos » à destination des enfants de 6 à 11 ans ;
- Des ateliers de sensibilisation du grand public à la biodiversité du littoral lors évènements nationaux : fête de la nature, Journées mondiales des zones humides ;
- Des sorties lors des mercredis de l'été aux salines à destination du grand public ;
- La conception d'un outil pédagogique « la guinguette volante » autour du littoral avec un déploiement sur les sites du Conservatoire du Littoral.

La Métropole apportera un soutien financier de 10 000€ au CPIE BT sur 2022, pour la mise en oeuvre du programme de sensibilisation à l'environnement littoral « Cap sur les salines ».



Plage du pilou – Villeneuve-lès-Maguelone



@PresseMTP
newsroom.montpellier3m.fr

Contacts presse – Camille LÉVEILLARD
04 67 34 72 09 / 06 75 92 55 25
c.levillard@montpellier3m.fr

Laure CHAZOILLER
04 67 13 49 19 / 06 02 09 11 38
l.chazouiller@montpellier3m.fr